

Classement du site de la confluence de la Loire et de la Vienne

Dossier de la rédaction de H2o
October 2021

Par décret du 17 septembre 2021 publié au Journal officiel du 19 septembre 2021, est classé parmi les sites des départements d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire, le site de la Confluence de la Loire et de la Vienne, sur le territoire des communes de Beaumont-en-Véron, Candés-Saint-Martin, Chouzé-sur-Loire, Cinais, Couziers, Montsoreau, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron, Thizay et Varennes-sur-Loire.

Situé au pied des coteaux qui dominent le confluent de la Loire et de la Vienne, au cœur du parc naturel régional Loire Anjou Touraine, ce site est un des plus beaux du Val de Loire. Les villages de Candés-Saint-Martin et Montsoreau présentent un front bâti quasi continu, qui s'étage sur le coteau calcaire, depuis la Loire et les ports jusqu'au plateau cultivé. Ils offrent une silhouette emblématique, où le blanc des constructions en tuffeau et le gris des toitures en ardoise tranchent avec les couleurs du fleuve et de la végétation. La qualité architecturale du bâti y est exceptionnelle et d'une très grande homogénéité. De nombreux ouvrages portuaires témoignent de la position stratégique qu'occupait Candés pour la navigation. Quant au port de Montsoreau, il desservait dès le XII^e siècle l'abbaye royale de Fontevraud. Près de quatre ports ont été successivement créés dans le centre du bourg, notamment pour le transit de la pierre de tuffeau et des vins du Chinonais. À la confluence, la presque totalité du Veron est le domaine des prairies et du bocage, adaptés aux crues qui inondent régulièrement les terres. Un maillage dense de fossés assure le drainage et l'évacuation des eaux, doublés de haies et d'alignements d'arbres caractéristiques du Veron. Ce système agronomique lié au fleuve constitue un des derniers ensembles bocagers du Val de Loire, dont le fonctionnement, la trame et la gestion ont perduré jusqu'à nos jours.

Photo Martine LB - H2o

France %écologie

À